

Taxe d'accise

L'hon. Marcel Lambert (au nom de M. Blenkarn) propose:

Motion n° 7

Qu'on modifie le bill C-57, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et à prévoir un impôt sur les revenus pétroliers, à l'article 7, en supprimant les lignes 10 à 42 inclusivement, page 9.

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A moins d'avoir mal compris, je ne pense pas que la présidence ait mis aux voix la motion n° 5. Le vote porte sur la motion n° 4 et si celle-ci est rejetée, il en va de même pour la motion n° 5.

M. l'Orateur adjoint: Le greffier m'informe que . . .

M. Lambert: D'après moi, la présidence n'a pas mis la motion aux voix.

● (2010)

M. l'Orateur adjoint: Monsieur le greffier m'informe que les motions n°s 4 et 5 étant identiques, le vote sur la première décidera du sort de la seconde.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, la motion n° 6 va essentiellement dans le même sens que les abondants propos que nous avons entendus ces derniers jours au sujet du prix des vins, de toute la question de l'indexation, et de la taxe d'accise sur les vins. La motion dont nous sommes saisis vise essentiellement à éliminer l'idée d'indexer la taxe d'accise sur les vins, précisant que l'intention qu'a actuellement le gouvernement de hausser le prix des vins canadiens n'est pas des plus heureuses.

Avant d'entreprendre l'examen des différents aspects de cette motion, j'aimerais dire pourquoi la Chambre est saisie de cette motion et de si nombreuses autres. Depuis quelques jours, des députés signalent à maintes reprises que nous sommes saisis de 135 différentes propositions d'amendement. Nos honorables vis-à-vis nous blâment d'avoir présenté tant de propositions d'amendement. Ils nous demandent pourquoi diable nous n'en avons pas présenté un moins grand nombre et traité plus précisément des grandes questions que ce bill soulève.

Je tiens à préciser que c'est exactement ce que nous entendions faire lorsque nous avons sciemment laissé la Chambre procéder très rapidement à la deuxième lecture et saisir le comité de ce bill. Je tiens à féliciter le président du comité des finances d'avoir cité un certain nombre de témoins et d'avoir demandé et obtenu un certain nombre de mémoires. Mais un aspect très important de ces délibérations a été éliminé, les députés du Parti conservateur, du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique n'ayant pu se réunir pour examiner ensemble ce que les 23 groupes de témoins nous avaient dit au comité, sans parler des innombrables mémoires que nous avions reçus. Nous avons éliminé cette étape très importante. Je pense que si le gouvernement avait pris cette initiative et manifesté de l'intérêt, nous ne serions pas obligés de passer les prochains jours à discuter toutes ces propositions d'amendement dont la Chambre est saisie, parce que le comité l'aurait déjà fait pour nous. La raison l'aurait emporté, et nous aurions certes reconnu que les arguments d'un si grand nombre de délégations et de témoins étaient fondés. Ceux-ci sont venus

témoigner de leur inquiétude au comité. Ce n'étaient pas des gens qui cherchaient à ne pas payer des taxes légitimes au gouvernement du Canada.

Les députés des deux partis de l'opposition se sont empressés d'interroger les témoins pour savoir quelles étaient leurs inquiétudes. Ces derniers ont révélé leurs nombreuses préoccupations et critiques légitimes. Malheureusement, le gouvernement en général n'en a pas tenu compte à l'exception de quelques mesures de replâtrage qu'il a proposées. Il a pour ainsi dire feint d'ignorer les préoccupations essentielles. Voilà pourquoi les députés conservateurs et nous-mêmes, malgré notre vive répugnance, avons proposé 135 amendements.

Nous avons jugé que les questions soulevées par les témoins étaient légitimes et devaient être résolues. J'étais plus convaincu que jamais que ce projet de loi n'était qu'un expédient fiscal. Tenter de recueillir quelques dollars ici et là n'est la façon appropriée de prélever des impôts au Canada dans les années 80. Assurément, le gouvernement a fait preuve de mauvais goût et d'irréflexion en adressant à tous les membres du comité un document qui tentait de résumer le plaidoyer des témoins. Une fois encore, pour ce qui est du principe en cause je félicite le président du comité des finances d'avoir chargé ses collaborateurs d'étudier les divers mémoires, de les résumer pour nous et d'en faire ensuite l'évaluation.

Les députés qui ont pris la peine de lire cette évaluation auront constaté qu'elle renfermait des remarques des plus cyniques. Ces critiques n'avaient rien de constructif, elles visaient uniquement à discréditer les témoins. Elles étaient conçues pour donner l'impression que les inquiétudes des témoins étaient simplistes et même puérides. Ce n'est pas une façon d'aborder des mémoires et des témoignages sérieux, surtout pas à notre époque et encore moins à une époque où on entend très souvent parler du sentiment d'aliénation qui règne dans certaines parties du pays.

Quand on songe un peu aux divers témoins qui ont comparu devant le comité des finances, notamment des représentants de la ville de Medicine Hat, de la réserve indienne Hobbema, de l'Independent Petroleum Association, de la Canadian Petroleum Association, de la Federation of Alberta Gas Co-ops, de la Energy Services Association de l'Alberta et de tant d'autres, on doit admettre qu'on en a fait très peu de cas. Je crois que personne, même les députés de l'autre côté, n'ignore que le gouvernement n'a tenu aucun compte des craintes et des opinions exprimées par les témoins devant le comité. Si le silence n'est pas une forme de mépris envers ces groupes de citoyens en l'occurrence des Canadiens de l'Ouest, je me demande ce qui en serait. Pas surprenant que les Canadiens fassent preuve d'un tel cynisme à l'endroit du gouvernement et qu'ils soient convaincus de son indifférence totale. C'est pour cela que nous sommes forcés d'étudier 135 amendements. Le gouvernement ne voulait pas entendre parler d'apporter des changements au bill. Le gouvernement s'est borné à faire abstraction du processus et à forcer les partis de l'opposition à devenir les porte-parole des divers témoins qui ont comparu devant le comité.